

# Nouvelle version de l'Observatoire DPE/Audit :

## RÉSUMÉ

réunion d'information  
sortie de la prochaine version de l'Observatoire



**Date de mise en ligne  
de la nouvelle version de l'Observatoire :**

La date de mise en ligne de la nouvelle version de l'Observatoire est passée du 15 mars au 29 mars.



## **Création de compte :**

Le processus de création de compte pour les nouveaux diagnostiqueurs certifiés évolue :

la création de compte ne sera plus automatisée par l'ADEME > Les diagnostiqueurs devront désormais se rendre sur l'Observatoire pour la réaliser.

Les nouveaux diagnostiqueurs devront être informés de ce changement par les OC à l'issue de leur certification.

Lors de la création de compte, l'adresse mail utilisée doit impérativement être identique à celle indiquée dans l'annuaire.



## **Changement d'adresse mail :**

Le diagnostiqueur a la possibilité d'opérer un changement d'adresse mail sur l'Observatoire.



## **Ajout de certificat :**

Une fois le compte créé et après s'être connecté à leur profil sur l'Observatoire, les diagnostiqueurs devront rentrer manuellement leur.s certification.s.

Des contrôles de validité sont appliqués sur les champs suivant : mail, n° de certificat, OC.

Si l'un de ces champs est mal renseigné, le certificat ne sera pas valide et l'envoi de DPE impossible.



## **Lancement de la collecte des Audits :**

La collecte des Audits commencera dès le 01 avril 2023.

Du 01 avril 2023 au 01 juillet 2023, cette collecte aura lieu dans le cadre d'une phase transitoire et certaines fonctionnalités ne seront pas disponibles :

- Le nom du site + URL ne mentionneront pas « Audit »
- La fonctionnalité « rechercher un audit » sera indisponible

La consultation des audits via l'Observatoire sera indisponible.